

Avertissement Cirphis n°7

6 septembre 2022

Observations :

La tournée de ce début de semaine n'a permis le piégeage d'aucun papillon.

Des chenilles ont été ponctuellement observées un peu partout sur le réseau, à des tailles encore globalement inférieures à 20 - 25 mm (mais toutes à plus de 10 mm, soit à des stades un peu plus développés que la semaine dernière). Leur niveau de présence peut être toutefois ponctuellement à des seuils en deçà d'apparitions de dégâts significatifs (soit en dessous de 10 larves / m² si pas de pousse ; plutôt 20 larves / m² en cas de pousse active de l'herbe).

Les secteurs de ST PEE / BIDARRAY / MACAYE / HELETTE / ARMENDARITS / IHOLDY / ROQUIAGUE en particulier sont toutefois particulièrement touchés, avec des niveaux de présence autour de 15 – 20 larves / m² (voire plus, selon les prairies).

Les quelques orages (et les températures toujours élevées) semblent favoriser leur émergence, en même temps que le quelque reverdissement de la végétation.

C'est le moment de faire le tour très régulièrement (tous les 2 jours a minima), de vos prairies.

Les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles, ainsi que parfois les déjections. L'observation de chenilles est facilitée le matin avec la rosée (les larves, surtout lorsqu'elles sont encore petites, se collent aux bottes) :



Morsures sur les graminées, déjection (cercle jaune), et chenilles (cercle bleu) : à HASPARREN ; photo CA64

Dans le cas de présence avérée, faire piétiner par le bétail est efficace : il ne faut alors pas hésitez à « serrer » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin. En cas de surface impactée importante ou/et si le passage de troupeau s'avérait compliqué, un

éventuel traitement phytosanitaire à base de Bt devrait lui aussi fonctionner (si les chenilles meurent –de faim- en quelques jours, elles ne peuvent plus consommer les feuilles assez rapidement) tant que les chenilles sont encore petites, quitte à en répéter l'application sous huitaine.

RAPPEL, A TOUTE FIN UTILE :

Quel que soit le type de spécialité phytopharmaceutique utilisée (et la culture concernée), **aucun ne doit l'être en présence de pollinisateurs**. Il est donc demandé de traiter, si cette intervention est nécessaire, à la tombée du jour, c'est-à-dire **dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil** ». (*Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*)

Les butineuses sont alors de retour à la ruche, et c'est normalement le moment où les chenilles ont une activité maximale.

Il importe aussi de prévenir les apiculteurs alentour.

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr